

# Procès-verbal

De la **session extraordinaire** du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 26 juillet 2010 à 21h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Pierre Charron, district 1

Monsieur Stéphane Breault, district 2

Madame Manon Desnoyers, district 3

Madame Jocelyne Larose, district 4

Monsieur Lucien Thibodeau, district 5

Madame Danielle Desrochers, district 6

Formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, Monsieur Marcel Jetté

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier /directeur général

## Rituel du Conseil

Le secrétaire-trésorier/directeur général constate et certifie que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation à cette session extraordinaire, fait lecture de son certificat confirmant que ledit avis a été dûment signifié à tous les membres du Conseil et fait aussi lecture des sujets à l'ordre du jour, à savoir

## Ordre du jour

### Session extraordinaire du lundi 26 juillet 2010

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

10-07X-412

##### 1.1. Constat du quorum et adoption de l'ordre du jour du 26 juillet 2010

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée constate que le quorum est obtenu et que le Président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par ; Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par; Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu

Que l'assemblée est ouverte et que l'ordre du jour du 26 juillet 2010 est accepté.

ADOPTÉE

#### 2. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 3. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

10-07X-413

##### 3.1 Mandat à Dunton –Vente par Shérif Dossier Bégin-Laroche

CONSIDÉRANT QU'un jugement a été rendu contre la partie défenderesse;

CONSIDÉRANT la recommandation de Me Caroline Drouin d'entreprendre les procédures de vente par shérif puisque le non paiement est susceptible de se reproduire dans l'avenir;

En conséquence,  
Il est proposé par; Jocelyne Larose, district 4  
Appuyé par; Danielle Desrochers, district 6  
Et résolu

QUE la Municipalité autorise et mandate la firme Dunton Rainville à entreprendre les procédures afin de réaliser une vente par shérif pour l'immeuble portant le numéro de matricule 8795-36-8683-001 et 002.

ADOPTÉE

10-07X-414

**3.2 Autorisation du certificat de paiement progressif numéro 2 – Bernard Malo Inc.**

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur, Le Groupe Séguin experts-conseils Inc., a constaté l'avancement des travaux d'amélioration du système de captage et de distribution d'eau potable au puits Hélène et que l'entrepreneur a produit tous les documents et garanties nécessaires à l'émission du certificat de paiement progressif numéro 2,

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur Le Groupe Séguin experts-conseils Inc., a produit ce certificat numéro 2 au montant de 413,714.65 \$ taxes incluses et en recommande l'acceptation.

CONSIDÉRANT QUE le financement des travaux est autorisé par le règlement 770-10 et que les coûts faisant partie de ce décompte sont prévus dans ce règlement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par; Stéphane Breault, district 2  
Appuyé par; Danielle Desrochers, district 6  
Et résolu

QUE la Municipalité autorise le paiement progressif no.2 incluant les directives de changement # 5, 6 et 7 à l'entrepreneur Bernard Malo Inc. pour un montant de 413,714.65 \$ plus les taxes applicables à même le poste budgétaire 1-22-400-00-999.

ADOPTÉE

#### **4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **5. TRAVAUX PUBLICS**

10-07X-415

**5.1 Mandat afin de solliciter la MRC de Montcalm dans le cadre du Climat Municipalité**

Il est proposé par; Danielle Desrochers, district 6  
Appuyé par; Stéphane Breault, district 2  
Et résolu

QUE ce point soit retiré.

ADOPTÉE

10-07X-416

**5.2 Embauche d'un salarié temporaire dans le cadre du programme Climat Municipalité**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à adhérer au Programme Climat Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Climat Municipalité exige de la Municipalité de Sainte-Julienne un relevé détaillé des dépenses en énergie de toutes sources tel que la consommation d'essence, d'électricité, etc... et ce pour l'année

2008;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas de ressource disponible pour la réalisation de cette recherche.

CONSIDÉRANT QUE le coût engendré par l'embauche de cette ressource est subventionné par la Programme Climat Municipalité;

Parc conséquence

Il est proposé par ; Danielle Desrochers, district 6

Appuyé par ; Jocelyne Larose, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité autorise l'embauche d'une personne ressource qui sera strictement affectée à la cueillette de données relatif au programme Climat Municipalité, et ce conditionnel à l'obtention de la subvention prévue au dit programme.

QUE la Municipalité monsieur Louis Lefebvre à procéder à l'embauche d'un salarié temporaire selon les normes et conditions de convention collective en vigueur dans le cadre du programme Climat Municipalité, et ce conditionnellement à l'obtention de la dite subvention.

ADOPTÉE

10-07X-417

5.3 **Demande de modification de la vitesse permise et la signalisation sur la route 125 sur le tronçon situé à l'intérieur du périmètre urbain de la Municipalité.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est sollicité par les commerçants et les résidants qui habite à l'intérieur du périmètre urbain et aux abords de la route 125, de sécuriser les lieux;

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon de la route 125 se situe entre l'intersection de la route 337 Nord et le noyau villageois ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité soupçonne une augmentation du nombre élevé d'accidents de circulation dans le dit secteur ;

En conséquence

Il est proposé par ; Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par ; Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu

Que la Municipalité sollicite le Ministère du transport du Québec une analyse de circulation afin de réduire la vitesse de circulation sur la route 125 entre l'intersection de la route 337 Nord et le noyau villageois.

QUE par la même occasion, la Municipalité sollicite une analyse sur la signalisation de stationnement sur la route 125 entre l'intersection de la route 337 Nord et le noyau villageois.

QUE la Municipalité mandate le directeur du service des travaux publics à assurer le suivi de ce projet.

ADOPTÉE

## 6. HYGIÈNE DU MILIEU

## 7. AMÉNAGEMENT-URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10-07X-418

7.1 **Fin de la période d'essai de Johanne Bouchard**

CONSIDÉRANT QUE madame Johanne Bouchard occupe le poste de secrétaire

du Service de l'urbanisme depuis le 3 mai 2010 et ce à titre de personne salarié à l'essai;

CONSIDÉRANT QUE madame Johanne Bouchard travaille au sein de la Municipalité depuis plus d'un an pour le Service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE madame Johanne Bouchard a terminé la période d'essai de trois (3) mois tel que prévu à l'article 2.8 b) de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du développement du territoire et des infrastructures se déclare satisfait du rendement de la salariée en question et par le fait même recommande au conseil municipal d'accorder à madame Johanne Bouchard le statut de personne salariée régulière tel que prévu à l'article 1.8 de la convention collective.

En conséquence

il est proposé par; Stéphane Breault, district 2

appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1  
et résolu

QUE la Municipalité accorde à Madame Johanne Bouchard le statut de personne salariée régulière à compter de ce jour.

ADOPTÉE

**10-07X-419**

**7.2 Fin de la période d'essai de Denis Potvin**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Potvin occupe le poste d'inspecteur depuis le 7 mai 2010 et ce à titre de personne salarié à l'essai;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Denis Potvin a terminé la période d'essai de trois (3) mois tel que prévu à l'article 2.8 b) de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du développement du territoire et des infrastructures se déclare satisfait du rendement du salarié en question et par le fait même recommande au conseil municipal d'accorder à Monsieur Denis Potvin le statut de personne salarié régulière tel que prévu à l'article 1.8 de la convention collective.

En conséquence

il est proposé par; Danielle Desrochers, district 6

appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1  
et résolu

QUE la Municipalité accorde à Monsieur Denis Potvin le statut de personne salariée régulière à compter de ce jour.

ADOPTÉE

**10-07X-420**

**7.3 2900, route 125 (Restaurant la Trattoria)**

CONSIDÉRANT que le bâtiment du 2900, route 125 a été incendié le 30 septembre 2009;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a reçu un rapport du Service d'Urbanisme le 28 mai 2010;

CONSIDÉRANT le propriétaire a été rencontré à nos bureaux le 14 juin 2010;

CONSIDÉRANT qu'après discussion avec la Sureté du Québec, ceux-ci n'ont plus besoin du bâtiment pour leur expertise;

CONSIDÉRANT qu'après discussion avec Cuierrier et Ass. (Expert en Sinistres), ceux-ci n'ont plus besoin du bâtiment pour leur expertise;

*En conséquence*

*Il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3*

*Appuyé par; Stéphane Breault, district 2*

*Et résolu*

*QUE la Municipalité mandate la firme d'avocat Dunton-Rainville à entreprendre les procédures judiciaires qui s'impose afin de rendre l'immeuble conforme aux règlements d'urbanisme et au règlement de nuisance en vigueur.*

*ADOPTÉE*

**10-07X-421**

**7.4 Constats d'infractions – Abris temporaires**

*CONSIDÉRANT QUE les citoyens demeurant à ces adresses contreviennent au règlement concernant les abris temporaires;*

- 3355, place du Domaine
- 2146, rue de la Brise
- 2967, rue Johanne
- 3111, rue Thibodeau
- 1457, place Longueuil
- 4270, rue du Bonheur
- 3232, rue Turcotte

*CONSIDÉRANT QUE les citoyens visés ont déjà reçu un avis d'infraction;*

*CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal a suivi les procédures en vertu de l'article 32 du règlement 380 (permis et certificats);*

*Il est proposé par; Lucien Thibodeau, district 5*

*Appuyé par; Jean-Pierre Charron, district 1*

*Et résolu*

*QUE la Municipalité autorise le département d'urbanisme à entreprendre les démarches nécessaires et les procédures judiciaires qui s'imposent, et ce après inspection des lieux, afin d'émettre un constat d'infraction et ainsi de régulariser la situation.*

*ADOPTÉE*

**10-07X-422**

**7.5 Constats d'infractions - pour le 1280, route 337**

*CONSIDÉRANT QUE le citoyen demeurant à cette adresse contrevient au règlement #377 article 95B et 96H, de même qu'au règlement #902-98 article 5 et 6;*

*CONSIDÉRANT QUE le citoyen demeurant à cette adresse a reçu un rapport d'inspection le 8 juin dernier;*

*CONSIDÉRANT QUE le citoyen a déjà reçu, de la part de Monsieur Yvan Crépeau, une extension de temps afin de lui permettre de terminer ces travaux;*

*CONSIDÉRANT QUE le 6 juillet dernier, des photos ont été prises, et qu'elles démontrent que les travaux ne sont pas complétés;*

*Il est proposé par; Jean-Pierre Charron, district 1*

*Appuyé par; Manon Desnoyers, district 3*

*Et résolu*

*QUE la Municipalité autorise le département d'urbanisme à entreprendre les démarches nécessaires et les procédures judiciaires qui s'imposent afin d'émettre un constat d'infraction et ainsi de régulariser la situation.*

*ADOPTÉE*

10-07X-423

7.6 Acquisition de la rue Des Arpens Verts

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un rapport de recommandation du Directeur du développement du territoire et infrastructures afin de procéder à l'acquisition de l'immeuble portant le numéro 2 800 139 (matriculé 8586-76-8925);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acquérir la rue des Arpens Verts;

En conséquence,

Il est proposé par; Jean-Pierre Charron, district 1

Appuyé par; Jocelyne Larose, district 4

Et résolu

Que la Municipalité acquiert la rue des Arpens Verts (lot 2 800 139), et ce, à titre gratuit.

Que la Municipalité assume les frais du notaire instrumentant.

Que le notaire instrumentant dans la dite transaction est Me Nathalie Dubé.

QUE la Municipalité mandate le Maire et le Directeur général/secrétaire-trésorier à signer les documents afférents à cette transaction.

ADOPTÉE

8. LOISIRS ET CULTURE

9. LEVÉE D'ASSEMBLÉE

10-07X-424

9.1 Levée de l'assemblée extraordinaire du 26 juillet 2010.

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Jean-Pierre Charron, district 1

Et résolu :

QUE l'assemblée extraordinaire du 26 juillet 2010 est levée.

ADOPTÉE

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 5 août 2010.

Claude Arcoragi  
Sec-trésorier /directeur général

Marcel Jetté  
Maire